



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, COLLIGNON, PIERLOT, PIERRON,

Mmes CABIROL, WEBER, REMY, FRITZINGER, THIRIAT

Absents ayant donné procuration : EVRARD procuration MANZANO
GIUDICI procuration PIERLOT
REINSCH procuration CABIROL
NISI procuration MANZANO

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne François PIERRON comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité des voix.

36) Devis chemin agricole (rapporteur MANZANO)

Cette délibération annule et remplace la délibération n°32 de la séance du 7 avril 2022.

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Jean LEFEBVRE- EYL LORRAINE d'un montant de 26 858,95 € H.T concernant la réfection du chemin rural à l'entrée de la rue de champs Fleuris.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Jean LEFEBVRE- EYL LORRAINE d'un montant de 26 858,95 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et commencer les travaux.

37) Devis réfection des trottoirs rue Baugenet à Frontigny (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Jean LEFEBVRE- EYL LORRAINE d'un montant de 12 910,60 € H.T concernant la réfection des trottoirs rue Baugenet à Frontigny.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société Jean LEFEBVRE- EYL LORRAINE d'un montant de 12 910,60 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents et commencer les travaux

38) Convention de maîtrise d'ouvrage (rapporteur P.MANZANO)

Point reporté



Commune de Mécleuves

39) Location salle (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance de la location à titre exceptionnelle de la salle paroissiale à l'occasion de l'assemblée générale de la copropriété située 19 Croix du Mont à Mécleuves pour un montant de 50 €.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Accepte de recevoir un chèque de 50 € de la part du syndic de copropriété pour la location de la salle paroissiale

40) Devis alimentation électrique (rapporteur P. MANZANO)

Point reporté

41) Metz Métropole : accord cadre de fourniture de gaz (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du courrier reçu de l'Eurométropole concernant l'accord cadre de fourniture de gaz 2018906A2S qui se termine le 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix,

- Décide d'intégrer le futur marché de fourniture de gaz conduit par l'Eurométropole.

42) Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et de ses bibliothèques (rapportrice E.CABIROL)

Mme CABIROL, adjointe au Maire en charge de la bibliothèque de Frontigny présente aux conseillers municipaux la nouvelle proposition de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.

43) Devis Pack Office école primaire (rapporteur MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société SIE d'un montant de 462 € H.T concernant l'achat de 3 licences Office nécessaires au fonctionnement des tablettes numériques installées pour les élèves de l'école primaire du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société SIE d'un montant de 462 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.



Commune de Mécleuves

44) Devis de service forestier (rapporteur MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société O.N.F d'un montant de 295 € H.T concernant des travaux de débardage dans la forêt de Mécleuves.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Autorise monsieur le Maire à signer le contrat de services forestiers
- Accepte le devis de la société O.N.F d'un montant de 295 € H.T pour réaliser des travaux de débardage dans la forêt de Mécleuves.